

**Termes
et
Conditions**

TADAAM



Contenu

1. DÉFINITIONS	3
2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS ET COMPOSITION DU CONTRAT	4
3. CONCLUSION, EXÉCUTION ET RÉSILIATION DU CONTRAT PAR TADAAM	4
4. TELEVISION TADAAM	4
5. INTERNET TADAAM	6
6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT	7
7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE TADAAM	7
8. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT.....	8
9. FRAIS ET COMPENSATIONS	9
10. SOMMAIRE ET MODALITÉS DE PAIEMENT	10
11. PAUSE	10
12. ANNULATION PAR LE CLIENT	10
13. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	10
14. LES PLAINTES.....	10
15. TRANSFERT ET MODIFICATION DU CONTRAT.....	11
16. LOI APPLICABLE	11

1. DÉFINITIONS

Les termes avec une majuscule dans ces conditions ont la signification suivante:

1.1 Récapitulatif des paiements : le descriptif des coûts et frais liés au (x) Service (s) fourni (s) ou à fournir au Client.

1.2 Contrat : le Contrat entre TADAAM et le Client relatif aux Services commandés par le Client, composé des présentes conditions générales, de la fiche d'information, de la Grille Tarifaire, du résumé du Contrat, de la confirmation de commande et des autres dispositions mentionnées dans les documents susvisés. Ce Contrat remplace tous les accords oraux ou écrits précédents.

1.3 Services : les services offerts par TADAAM, y compris Internet TADAAM et télévision TADAAM.

1.4 Utilisateur(s) final (s) : la personne physique qui, de par sa relation avec le Client, utilise les Services TADAAM dans un cadre privé, par exemple les membres de sa famille.

1.5 Client, Vous, Votre : la personne physique avec laquelle TADAAM conclut le présent Contrat, y compris toute personne qui agit ou de qui nous pouvons raisonnablement supposer qu'il agit avec Votre autorisation ou à votre connaissance.

1.6 Liste de prix : la grille tarifaire publiée sur www.tadaam.be applicable aux Services.

1.7 TADAAM: nom commercial sous lequel Telenet offre les services.

1.8 Équipement TADAAM: l'équipement que TADAAM met à la disposition du client pendant la durée du Contrat, y compris un modem, un boîtier TV et une carte SIM.

1.9 Internet TADAAM : le service internet proposé par TADAAM.

1.10 Télévision TADAAM: est le nom générique des services de télévision TADAAM où, moyennant paiement, certains (paquets) de contenus audio et / ou audiovisuels sont mis à la disposition du client au moyen d'une application (ci-après "Application TADAAM").

1.11 Telenet: Telenet BV, dont le siège social est situé à 2800 Malines, Liersesteenweg 4 et le numéro d'entreprise 0473 416 418.

2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS ET COMPOSITION DU CONTRAT

2.1 Les présentes conditions générales décrivent l'intégralité des droits et obligations existant entre le Client et TADAAM en ce qui concerne les Services. Le Client déclare (i) être suffisamment informé du contenu de ces termes et conditions et des caractéristiques des Services et (ii) avoir reçu et accepté ces termes et conditions.

2.2 Le client ne peut en aucun cas modifier ou remplacer le Contrat, sauf convention écrite contraire.

3. CONCLUSION, EXÉCUTION ET RÉSILIATION DU CONTRAT PAR TADAAM

3.1 TADAAM se réserve le droit, sans aucune indemnité, de ne pas conclure le Contrat, de résilier un Contrat existant, de le suspendre ou de le dissoudre dans l'une des situations suivantes:

- des raisons techniques;
- données client incorrectes ou utilisation abusive de celles-ci;
- des signes sérieux de fraude, d'absence de crédit ou de non-paiement de nos produits ou services. Ceci est évident, par exemple, à partir d'un historique précédent de défaut;
- utilisation d'un produit ou d'un service TADAAM contraire au Contrat, aux dispositions légales ou réglementaires, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou si le bon fonctionnement ou l'intégrité du réseau est endommagé; et / ou
- en cas d'urgence ou en cas d'ordonnance et / ou de décision du gouvernement ou du tribunal.

3.2 Le client fournit à TADAAM toutes les informations nécessaires à la conclusion du Contrat. Le Client s'engage à informer immédiatement TADAAM de toute modification de ses coordonnées et de ses données personnelles.

4. TELEVISION TADAAM

4.1 La Télévision TADAAM est accessible en Belgique et dans tous les autres États membres de l'Union européenne pour les clients ayant un séjour stable et effectif en Belgique mais séjournant temporairement dans un autre État membre. TADAAM peut à tout moment subordonner la disponibilité de la Télévision TADAAM à la condition que le Client fournisse la preuve suffisante d'un séjour stable et effectif en Belgique.

4.2 Le nombre d'utilisateurs pouvant utiliser la Télévision TADAAM simultanément dans le même abonnement et le nombre d'appareils pouvant être enregistrés sont limités. Pour plus d'informations, voir les spécifications du produit sur www.tadaam.be.

4.3 L'accès à la Télévision TADAAM est en tout état de cause limité aux utilisateurs finaux faisant partie de la famille du client et résidant en permanence à la résidence permanente du client (ce qui peut être prouvé par une preuve de domicile, par un autre enregistrement officiel pertinent

auprès de la résidence du client). adresse).

4.4 L'accès à la Télévision TADAAM peut dépendre d'un certain nombre d'éléments tels que: • avoir accès à un réseau mobile ou fixe fonctionnant correctement, • avoir (et éventuellement enregistrer) un terminal compatible disposant des spécifications techniques requises pour (les fonctionnalités) du service, • l'activation du service par TADAAM. • l'identification de l'utilisateur final au moyen d'un nom d'utilisateur et / ou d'un mot de passe ou d'un code PIN,

4.5 Vous pouvez économiser jusqu'à 200 heures d'enregistrements pour un maximum de 60 jours.

4.6 D'autres restrictions peuvent être mises en œuvre à la suite de décisions des autorités compétentes et / ou des titulaires de droits.

4.7 En ce qui concerne TADAAM et les tiers potentiels, le Client reste seul responsable de toute utilisation de la Télévision TADAAM dans le cadre de son abonnement, et cette utilisation est toujours facturée exclusivement au Client.

4.8 TADAAM n'assume aucune responsabilité éditoriale pour le contenu des chaînes et émissions enregistrées, qui est uniquement entre les mains des radiodiffuseurs et des autres fournisseurs de contenu audio et audiovisuel. Les informations sur les chaînes et les émissions sont fournies sur la base des informations que TADAAM reçoit des radiodiffuseurs et autres fournisseurs, et sont purement informatives. TADAAM n'est pas responsable de la licéité (du contenu et / ou des informations concernant) des chaînes et émissions, qui est exclusivement détenu par les radiodiffuseurs et les autres fournisseurs.

4.9 Il est possible que le client puisse accéder via la Télévision TADAAM à des services (payants ou non) de tiers (tels que des services audio et / ou audiovisuels sur demande, des applications, des jeux vidéo, des contenus audiovisuels, des publications, des sites Web, des services de paiement, des informations). etc.) Des conditions supplémentaires émanant de tiers peuvent s'appliquer à ces services. TADAAM décline toute responsabilité quant aux informations, à la livraison, à l'utilisation et aux coûts supplémentaires de ces services.

4.10 La propriété intellectuelle (y compris les droits de marque, droits d'auteur et droits connexes) sur le service de télévision de TADAAM et le contenu audio et audiovisuel appartiennent exclusivement à TADAAM et à ses fournisseurs.

4.11 Le client et les utilisateurs finaux acquièrent un droit personnel et limité d'utilisation sur la Télévision TADAAM et le contenu audio et audiovisuel, conformément aux dispositions du présent Contrat et aux fonctionnalités du service de télévision TADAAM. Les droits d'utilisation qui ne sont pas explicitement accordés au client et aux utilisateurs finaux par le présent Contrat ou par la loi restent explicitement réservés à TADAAM et à ses fournisseurs.

4.12 Le Client s'engage à ne contourner aucune mesure technique protégeant ou limitant l'utilisation du contenu audio et audiovisuel, ainsi qu'à se conformer à toutes les restrictions qui lui sont communiquées concernant l'utilisation de ce contenu.

4.13 Le client reconnaît que, pour certains contenus audio et audiovisuels, des restrictions spécifiques aux droits des utilisateurs peuvent être imposées par les fournisseurs de TADAAM. Le Client garantit pleinement TADAAM contre toute réclamation de fournisseurs ou de tiers pour non-respect des obligations énoncées dans le présent article.

4.14 Les dispositions de l'article 5.3. L'utilisation de noms d'utilisateur et de mots de passe s'applique également aux noms d'utilisation et aux mots de passe de la Télévision TADAAM.

5. INTERNET TADAAM

5.1 Général

- L'Internet TADAAM est uniquement disponible en Belgique. L'accès au service Internet TADAAM peut dépendre d'un certain nombre d'éléments, tels que l'accès à un réseau mobile de TADAAM fonctionnant correctement.

5.2 Obligations spécifiques du TADAAM

- TADAAM s'est engagée à renforcer la sécurité du réseau TADAAM, en minimisant les abus potentiels. Avec cela, TADAAM ne peut exclure toute forme d'utilisation non conforme.
- TADAAM n'assume donc aucune responsabilité pour les virus, les courriers électroniques indésirables, les intrusions via des ports non protégés ou tout autre crime informatique de la part de tiers.
- TADAAM prendra des mesures contre les abus commis sur le réseau TADAAM par ses clients et les utilisateurs de ses services, dans la mesure où TADAAM en est consciente. En cas d'urgence, TADAAM peut suspendre immédiatement la connexion pour une période temporaire afin de préserver l'intégrité du réseau. Si l'abus ne prend pas fin, TADAAM peut décider de suspendre la souscription en question ou de prendre les autres mesures prévues dans les conditions.
- En cas d'abus sur d'autres réseaux ou par des personnes dont l'adresse IP n'a pas été attribuée par TADAAM, l'administrateur de l'adresse IP concernée doit être averti afin qu'il puisse identifier son client et prendre les mesures nécessaires.
- TADAAM peut, à la demande de tiers autorisés, bloquer certaines informations illégales sur Internet.

5.3 Obligations spécifiques du client

5.3.1 L'utilisation de noms d'utilisateur et mots de passe

- Pour accéder au service Internet TADAAM, un ou plusieurs noms d'utilisateur et mots de passe personnels sont attribués au client. Le client est responsable de la confidentialité, de la sécurité et de l'utilisation appropriée de celles-ci. Le mot de passe et le nom d'utilisateur ne sont pas demandés par TADAAM, sauf si cela est strictement nécessaire pour une intervention et uniquement en cas d'intervention téléphonique ou en réponse à un courrier électronique du Client.
- Toute utilisation d'un Service après avoir fourni un nom d'utilisateur et un mot de passe valides sera considérée comme une preuve d'utilisation par le Client. Si vous avez des raisons de penser qu'un nom d'utilisateur ou un mot de passe est devenu connu d'une personne non autorisée à l'utiliser, ou qu'un nom d'utilisateur ou un mot de passe est utilisé ou pourrait être

utilisé de manière non autorisée, Vous devez le signaler immédiatement.

- Si TADAAM a des raisons de croire que la confidentialité et / ou la sécurité est en jeu ou est violée ou que le service Internet TADAAM est utilisé de manière abusive, TADAAM peut modifier votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe, vous en serez informé.
- Si vous avez oublié votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe, vous pouvez en demander un nouveau via Mon TADAAM, dans la mesure où vous vous conformez aux contrôles de sécurité que TADAAM a configurés à cet effet.

5.3.2 Consommation du service Internet TADAAM, restrictions d'accès et consommation du service Internet

- Le Client s'engage à empêcher de quelque manière que ce soit l'utilisation du service Internet TADAAM par d'autres utilisateurs, ni par le réseau TADAAM.
- Pour des raisons techniques inévitables, TADAAM peut être amené à modifier certaines spécifications de la formule d'abonnement choisie afin de pouvoir continuer à garantir la continuité des services à tous les clients. Ces modifications sont nécessaires pour pouvoir continuer à assurer le service demandé à tous les clients.

5.3.3 Limitations relatives à la carte SIM

- Le client s'engage à ne pas utiliser la carte SIM d'une autre manière que celle prévue dans le Contrat.
- Les cartes SIM sont destinées à un usage personnel uniquement et ne peuvent pas être utilisées dans le cadre de la revente de la communication ou du réacheminement. Les infractions donneront lieu à une indemnité forfaitaire de 1 000 EUR par infraction.

5.4 Politique d'utilisation équitable

TADAAM comprend un volume illimité. Avec un réseau mobile, une bonne expérience Internet ne dépend pas seulement d'une bonne couverture mobile, mais l'occupation de ce réseau joue également un rôle important. Afin de donner à tous les clients TADAAM la meilleure expérience Internet possible sans devoir intervenir inutilement avec des restrictions de volume, nous optons pour une «politique d'utilisation équitable» qui ne sera appliquée que si nous constatons que l'expérience de certains clients TADAAM est influencée négativement par l'utilisation d'autres membres de TADAAM. Concrètement, cela signifie que dès que votre utilisation d'Internet dépasse 300 Go au cours de la période actuelle, nous pouvons réduire votre vitesse à 5 Mbps, ce qui est largement suffisant pour regarder la télévision avec TADAAM de manière qualitative. Cependant, nous n'interviendrons que si nous remarquons que d'autres clients de TADAAM rencontrent des difficultés lors de l'utilisation de leur service. Votre volume reste illimité.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

6.1 Le Contrat entre en vigueur le jour de l'activation du service et est toujours d'une durée indéterminée.

7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE TADAAM

7.1 TADAAM s'engage à mettre à profit son expertise et ses soins pour vous fournir des services ininterrompus de la meilleure qualité possible, conformément aux exigences légales, réglementaires et contractuelles.

7.2. En cas d'interruption totale de TADAAM Internet pendant plus de 8 heures, en raison d'une panne de réseau ininterrompue, vous pourrez dans certains cas avoir droit à une indemnisation légale. Des informations sur les conditions d'attribution et les montants de l'indemnisation légale sont disponibles sur www.tadaam.be et dans la liste des prix.

7.3 La responsabilité de TADAAM ne peut être engagée que dans la mesure où vous apportez la preuve que TADAAM a commis une erreur contractuelle grave en cas d'intention; ou si TADAAM n'a pas exécuté une obligation qui constitue l'une des principales réalisations du Contrat. La responsabilité de TADAAM se limite à réparer les dommages prévisibles, directs et personnels que Vous avez subis, à l'exclusion de tout dommage indirect ou immatériel tel que, sans limitation, perte d'entreprise, perte de revenu ou de profit, perte ou dommage de données ou de données. enregistrements. Dans tous les cas, la responsabilité de TADAAM est limitée à l'équivalent d'un abonnement de 3 mois au service en question.

7.4 TADAAM ne peut être tenu responsable des retards ou des manquements dans l'exécution des Services et des conséquences de ceux-ci dus à un cas de force majeure, à des actes ou à des omissions de tiers.

7.5 TADAAM fournit uniquement les services concernés. Vous savez et reconnaissez que, à l'exception de vos propres chaînes et émissions, TADAAM n'a aucun contrôle sur les informations, la qualité, la sécurité ou le prix des données, programmes ou services auxquels Vous avez accès via les Services, et que TADAAM contrôle le contenu de l'information. Vous envoyez, téléchargez, téléchargez et / ou recevez via les Services, vous n'examinez pas. TADAAM n'assume aucune responsabilité quant au contenu des informations transmises et reçues, de quelque nature que ce soit. En ce qui concerne les services fournis par des tiers via le réseau TADAAM ou que vous pouvez utiliser via les Services, vous savez et reconnaissez que TADAAM n'est qu'un intermédiaire pour la facturation et la perception. TADAAM ne peut en aucun cas être considéré comme un fournisseur de ces services en son nom propre ou pour son propre compte.

8. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

8.1 Le Client s'engage à utiliser les Services uniquement à des fins licites, conformément au Contrat. Le client est responsable du respect du Contrat par le ou les utilisateurs finaux. Les services et leur contenu ne peuvent être utilisés que dans un contexte privé, sauf convention contraire.

8.2 Vous ne pouvez distribuer, commercialiser, vendre, mettre à disposition ou multiplier de quelque manière que ce soit sur quelque support que ce soit au profit de quelque nature que ce soit, y compris le contenu, l'équipement TADAAM, gratuitement ou contre rémunération et ne pas rendre le tiers public, sauf autorisation préalable, expresse, incontestable et écrite de TADAAM.

8.3 Toute utilisation frauduleuse et / ou illégale des Services, produits et / ou équipements TADAAM est strictement interdite. La licence d'utilisation du logiciel TADAAM est personnelle et incessible. La licence d'utilisation du logiciel TADAAM expire immédiatement à la résiliation du

présent Contrat.

8.4 Vous devez gérer l'équipement TADAAM avec toute la diligence requise. L'équipement TADAAM reste la propriété de TADAAM. Le transfert de l'équipement TADAAM à un tiers n'est pas autorisé sans l'accord préalable écrit de TADAAM.

8.5 Le client est responsable vis-à-vis de TADAAM de tout dommage causé à TADAAM, y compris à l'Équipement TADAAM et à des tiers, lorsque ce dommage résulte de l'utilisation des Services et n'est pas causé par une erreur de la part de TADAAM.

8.6 Le client s'engage à informer TADAAM de la perte et du vol de l'équipement terminal et / ou de l'équipement TADAAM. Dans tous les cas, le contenu de la communication que vous réalisez par le biais de l'utilisation des services reste votre propre responsabilité et TADAAM n'est pas tenu de limiter ou de superviser cela. Vous garantissez TADAAM contre toutes réclamations de tiers à l'encontre de TADAAM sur la base de Votre utilisation incorrecte et / ou illégale des Services. Vous vous engagez également à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité et la confidentialité de vos données, y compris contre les virus et la criminalité informatique.

8.7 À la demande de TADAAM, le client fournira le numéro d'identification de la carte SIM et / ou le numéro IMEI (pour identifier l'équipement) de l'équipement utilisé pour les services TADAAM.

8.8 Sans préjudice des autres dispositions du Contrat, le client doit s'abstenir des actions suivantes, sans que cette liste soit considérée comme limitative: toute tentative de copie des données d'identification technique de la carte SIM et toute utilisation frauduleuse ou illégale de la carte SIM, décompiler la carte SIM ou la soumettre à une analyse, une technologie rétro ou créer un logiciel dérivé.

9. FRAIS ET COMPENSATIONS

9.1 Les coûts et frais dûs pour les services sont indiqués dans la confirmation d'achat de la commande et dans la Liste de Prix.

9.2 TADAAM a le droit d'adapter ses prix et tarifs une fois par an à l'indice des prix à la consommation. En cas d'indexation, vous en serez informé un mois avant l'entrée en vigueur. Vous acceptez que cette notification puisse être envoyée par courrier électronique ou via votre récapitulatif de paiement et vous reconnaissez qu'il s'agit d'une notification suffisante, appropriée et individuelle. En cas d'indexation, vous avez le droit de résilier le Contrat gratuitement et par écrit jusqu'au dernier jour du mois suivant la réception du premier récapitulatif des paiements après l'indexation.

9.3 Les frais d'abonnement sont dus à compter du jour de l'activation du Service. En vous abonnant, vous autorisez TADAAM (ou un tiers désigné par TADAAM) à facturer

automatiquement les frais d'abonnement mensuels via le mode de paiement spécifié.

9.4 Les frais d'abonnement restent dus, même si vous n'utilisez pas le service, sauf en cas de pause dans le service (comme expliqué à l'article 11).

10. SOMMAIRE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

10.1 L'aperçu des paiements vous est envoyé électroniquement tous les mois et est disponible sur my.tadaam.be.

10.2 L'aperçu du paiement vous est adressé ou à un tiers payant désigné par vous. Si ce tiers payant ne le fait pas, cela ne vous libérera pas de votre obligation de paiement. En cas de non-paiement dans les délais, TADAAM vous enverra une notification, à vous-même ou au tiers payant désigné par vous. Vous disposez alors de quelques jours (comme spécifié dans la notification susmentionnée) pour organiser ce paiement. Si le paiement n'est pas effectué avant le début de la nouvelle période d'abonnement, le Contrat sera automatiquement mis en pause.

11. PAUSE

11.1 Les clients ont la possibilité de suspendre les services. À cette fin, le client doit suspendre son Contrat via my.tadaam.be avant la fin de la période d'abonnement en cours. La pause commence à la fin de la période d'abonnement en cours. Les Services peuvent être mis en pause pour un maximum de 6 mois consécutifs. En cas de pause de plus de 6 mois, le Contrat sera résilié après notification au Client.

12. ANNULATION PAR LE CLIENT

12.1 Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment et sans motif impératif sur my.tadaam.be. La résiliation prendra effet le lendemain du dernier jour de la période d'abonnement en cours.

12.2 Le Matériel TADAAM dont le Client dispose doit être restitué à TADAAM en bon état, sauf instructions contraires données par TADAAM.

13. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

13.1 Le traitement des données personnelles est soumis à la politique de confidentialité de TADAAM. Vous pouvez toujours consulter la politique de confidentialité de TADAAM sur TADAAM.be/privacy.

14. LES PLAINTES

14.1 Les plaintes doivent être adressées à TADAAM via support@TADAAM.be.

14.2 Les réclamations doivent être adressées à TADAAM dans les deux mois suivant la date de la facture ou de la réclamation. L'obligation de payer le montant contesté et les mesures prises à la suite d'un non-paiement seront alors suspendues. Le montant non contesté doit être payé

dans les délais normaux. Après analyse de la plainte et par la suite rejetée par TADAAM, le montant litigieux devient immédiatement réclamable dans son intégralité.

14.3 Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision concernant votre plainte, vous pouvez vous adresser au Service d'ombudsman des télécommunications. Service de médiation: Boulevard du Roi Albert II 8, bus 3, 1000 Bruxelles ou www.ombudsmantelecom.be. Si votre plainte est déclarée recevable par le Service de médiation des télécommunications, aucun frais administratif ne sera facturé et la procédure de recouvrement sera suspendue pour une période maximale de quatre (4) mois à compter du dépôt de la plainte auprès du Service de médiation des télécommunications. En cas d'appels malveillants ou gênants persistants, vous pouvez également vous adresser au service d'ombudsman des télécommunications.

15. TRANSFERT ET MODIFICATION DU CONTRAT

15.1 Après notification, TADAAM a le droit de transférer tout ou partie de ses droits et obligations contractuels à un tiers, sans que le Client soit obligé de l'accorder et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité en rapport avec ce transfert. Un droit d'annulation gratuit est prévu si cela entraîne une modification des conditions du client.

15.2 Le client peut céder intégralement ses droits et obligations contractuels à un tiers avec l'autorisation écrite de TADAAM.

15.3 Le client reconnaît et accepte que les services sont évolutifs. Par exemple, la gamme de contenu audio et / ou audiovisuel de la Télévision TADAAM peut changer en fonction de circonstances, parfois même au-delà de la volonté de TADAAM. TADAAM informera le Client en temps utile des modifications susmentionnées. Dans la mesure du possible, TADAAM remplacera au mieux l'offre concernée par une offre équivalente dans les meilleurs délais.

15.4 TADAAM peut modifier les prix, les conditions et / ou les caractéristiques des Services lorsque cela est nécessaire en raison de facteurs externes objectifs qui ne dépendent pas uniquement de sa volonté. Les parties conviennent que les facteurs externes objectifs sont considérés (i) comme des modifications du cadre juridique et / ou réglementaire applicable et (ii) des décisions des autorités de régulation compétentes.

16. LOI APPLICABLE

16.1 Le présent Contrat est régi par le droit belge.